



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de Lacolle;

QUE les conseillers ont adoptés à la séance ordinaire du 8 septembre 2026 le règlement final no 2026-0258;

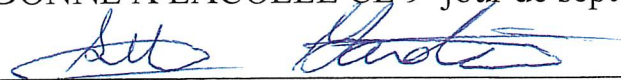
RÈGLEMENT 2026-0258 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sise, 1, rue de l'Église Sud, Lacolle, durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 9 h à midi.

Ce règlement entre en vigueur le 9 septembre 2026 conformément à la Loi.

Cet avis tient lieu d'AVIS DE PROMULGATION

DONNÉ À LACOLLE CE 9^e jour de septembre 2026.



Silvio Gaudio, directeur général/greffier-trésorier

Copie conforme à l'original

ce 9 septembre 2026